



CONTRAT FORMATION
ÉNERGÉTIEN APPROFONDISSEMENT
NIJI NIVEAU 2 / 2023

Nom Prénom: _____

Profession: _____

Adresse: _____

@Mail: _____

Tél: _____

Inscription Formation *cocher la session concernée*

Toulouse 20/03 - 25/03 (*Centre NIJI 32600 pujaudran*)

Contrat à renvoyer à l'adresse suivante, complété des arrhes (300e)

Sylvain Mira / Formation NIJI - 624 chemin des moulins - 32600 Pujaudran

Tel Sylvain mira formateur: 0606452943

Mail: formation.niji@yahoo.com

Durée totale de la formation : 6 jours

Tarif formation: 900e Enseignement 6 jours (36h) + Collations (*hébergement/repas non inclus*)

La certification Thérapeute Énergéticien NIJI® niv2 est un programme visant l'approfondissement de la pratique des Arts énergétiques.

Type de coaching et moyens pédagogiques: Développement des techniques énergétiques et apprentissages des nouveaux protocoles. *Durant la formation des documents seront fournis, il est cependant recommandé de prendre des notes. Vous repartez avec un fascicule récapitulatif de toutes les techniques enseignées et le certificat de praticien.*

Condition d'admission et public: Formation ouverte aux praticiens formés au niveau 1

Evaluation: tests oraux et pratiques

Validation : Certificat de Thérapeute énergétique NIJI niv 2

Informations complémentaires:.

-Enseigner le contenu de la formation et les techniques est interdit à moins d'avoir obtenu la permission de l'enseignant Sylvain Mira.

-Merci de nous informer de tout problème de santé.

-Votre inscription est validée à la réception du présent contrat ainsi qu'au versement des arrhes, soit 300e. (L'ordre devant figurer sur le chèque est: mira formation)

Les annulations avec remboursement sont possibles jusqu'à 15 jours avant le stage, au-delà les arrhes ne sont pas remboursées. La somme totale est à verser le premier jour du stage, en deux chèques de 300e, pour deux encaissements différés qui viennent s'ajouter aux arrhes.

Par la présente, J'atteste avoir une condition physique et psychologique adéquate pour participer aux activités de ces ateliers. J'atteste avoir pris connaissance accepté et paraphé les conditions générales de participation

CONTRAT

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

(Article L. 6353-3).

Nom, prénom du cocontractant:

Adresse du cocontractant (le stagiaire):

Nom de l'organisme de formation: Sylvain Mira NIJI

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 81337590400014

Adresse de l'organisme de formation : 624 chemin des moulins 32600 Pujaudran

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Devenir Énergéticien»

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE COACHING

-L'action de préparation à la vie professionnelle

- Les actions de promotion professionnelle (Il s'agit d'acquérir une qualification plus élevée)

- Les actions de conversion

-Les actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances

·L'objet de la Formation est de former des Énergéticiens (relevant du code Rome pôle emploi k1103 et code naf 8690f”).

Objectifs professionnels de la formation:

-Préparer le stagiaire à une installation en indépendant, en cabinet ou à domicile, lui permettre de pouvoir prétendre à un poste dans un centre proposant des techniques de bien-être et à un poste de consultant ou de salarié en entreprise.

-Acquérir, conforter ou développer les connaissances professionnelles relatives au métier d'énergéticien dans le cadre de l'accueil du public.

-Augmenter son expertise, développer de nouveaux outils professionnels et techniques spécifiques pour les stagiaires déjà formés à un métier du domaine de la santé et/ou du bien être

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité en annexe du présent contrat.

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES NÉCESSAIRE et Pré-requis

La formation s'adresse aux personnes déjà engagées dans le métier de praticien ou qui l'envisagent, et qui ont validé le premier niveau de formation.

Pré-requis pour le séminaire certifiant de sept jours:

Niveau 1 NIJI

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de Formation s'étend sur les modalités suivantes:

-Formation de 6 jours organisée pour un effectif de 15 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

Cours:

Alternance de cours théoriques et d'ateliers de pratique

Supports:

-Feuilles techniques: Programme des stages et contenu essentiel

- Livret fourni : récapitulatif des principes, théories et techniques

-Prise de Note personnelle

-Vidéoprojecteur (si disponible)

-Photographies pour mise en situation structure énergétiques et protocoles énergétiques à distance (personnes de la famille des stagiaires, avec accord signé)

-Document feuille de présence

-Document appréciation des stagiaires

Moyens pédagogiques:

- cours théoriques
- mise en situation
- exercices pratiques et études de cas

Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation:

- diplôme d'Aide Médico-psychologique
- diplôme d'état d'Éducateur spécialisé
- Praticien Reiki niv 1-2-3
- Praticien professionnel Énergéticien 37590400014
- Enseignant de Méditation
- Organisateur d'événements autour de la prévention de la santé.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Procédure d'évaluation:

- Tests pratiques portant sur l'intégration des diverses techniques
- Mise en situation pratique dans toutes ses phases
- Evaluation des acquis: tests pratiques et entretiens quotidiens
- Evaluation des connaissances à l'oral
- Validation par modules: grille d'évaluation

Questionnaire de satisfaction: Points forts de la formation, réponse aux attentes

VI – SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de formation (mention de la nature durée et des objectifs)
- Délivrance de la certification "Énergéticien holistique NIJI"

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION

Certification de suivi et document de présence

VIII – DÉLAI DE RÉTRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

IX – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

-Le prix de la formation est fixé à 25€ de l'heure sur 6 jours soit : 900 €

Le stagiaire s'engage à verser cette somme selon les modalités de paiement suivantes :

(Après un délai de rétractation mentionné à l'article 8 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 300€.)

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est donc échelonné en trois fois:

300€ d'arrhes après le délai de rétractation, ce paiement tient lieu de validation d'inscription

300€ + 300€ en deux chèques pour différer le paiement, remis au matin du premier jour du stage.

X – INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes:

Le règlement de la prestation est dû entièrement en cas d'abandon par le stagiaire dans le cas où le séminaire final est engagé, le coût de la prestation de formation du séminaire final est entièrement remboursé en cas d'abandon de la part de l'organisme de formation dans le cas où celui-ci est engagé.

Dans le cas d'un abandon en cours d'année par le stagiaire, le règlement pour le séminaire final n'est pas dû mais les cartes de l'atelier ne sont pas remboursables.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

XI – CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont relève l'organisme de formation :

Médiateur de la Consommation Harmonie Mutuelle 6 rue de la Somme 32000 Auch

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Auch sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à, le / /

Pour le stagiaire

(nom, prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation

(nom, qualité du signataire)

Signature et cachet